

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE INTERFEL

L'organisation interprofessionnelle INTERFEL a demandé une extension de l'accord « COTISATION MELON TYPE CHARENTAIS » portant sur des cotisations financières destinées à financer les actions conduites par la section interprofessionnelle de première mise en marché, en faveur du produit melon de type charentais et dont les objectifs sont notamment de participer à :

- une meilleure connaissance de la production et du marché ;
- l'adaptation de l'offre à la demande du marché et des consommateurs ;
- la promotion du melon et de la filière auprès des consommateurs ;
- la réalisation d'études visant à l'amélioration de la qualité des produits.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle SIPMM Melon, section interprofessionnelle de Première mise en marché			
Période	2015	2016	2017
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 200.000 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 200.000 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 200.000 euros
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>	78.900 euros	78.900 euros	78.900 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Financement des actions ayant pour objectif de favoriser la connaissance de l'offre à l'échelle européenne et marchés français et marchés extérieurs, et de la production comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de recensement des prévisions de récoltes - Un travail de suivi de marché et d'animation de réunions permettant la diffusion d'informations relatives à la préparation, au suivi et au bilan de campagne melon - Des rencontres régulières avec les opérateurs de la filière Melon, sur le terrain, de manière à mieux connaître le marché et son évolution. 	Financement des actions ayant pour objectif de favoriser la connaissance de l'offre à l'échelle européenne et marchés français et marchés extérieurs, et de la production comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de recensement des prévisions de récoltes - Un travail de suivi de marché et d'animation de réunions permettant la diffusion d'informations relatives à la préparation, au suivi et au bilan de campagne melon Des rencontres régulières avec les opérateurs de la filière Melon, sur le terrain, de manière à mieux connaître le marché et son évolution.	Financement des actions ayant pour objectif de favoriser la connaissance de l'offre à l'échelle européenne et marchés français et marchés extérieurs, et de la production comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de recensement des prévisions de récoltes - Un travail de suivi de marché et d'animation de réunions permettant la diffusion d'informations relatives à la préparation, au suivi et au bilan de campagne melon Des rencontres régulières avec les opérateurs de la filière Melon, sur le terrain, de manière à mieux connaître le marché et son évolution.
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>	111.700 euros	111.700 euros	111.700 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Financement d'actions visant à la promotion, à l'information et la mise en valeur du melon sur les marchés français et extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de communication constitué d'actions de Relations Publiques, destinées au grand public et aux prescripteurs (dossier de presse, portages, pushmails, événement presse, ateliers blogueurs), et d'actions de promotion 	Financement d'actions visant à la promotion, à l'information et la mise en valeur du melon sur les marchés français et extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de communication constitué d'actions de Relations Publiques, destinées au grand public et aux prescripteurs (dossier de presse, portages, pushmails, événement presse, ateliers blogueurs), et d'actions de 	Financement d'actions visant à la promotion, à l'information et la mise en valeur du melon sur les marchés français et extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de communication constitué d'actions de Relations Publiques, destinées au grand public et aux prescripteurs (dossier de presse, portages, pushmails, événement presse, ateliers blogueurs), et d'actions de

	<p>générique (outils d'informations et de supports de vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de communication digitale - Des actions de communication « de crise » pour soutenir ventes en cas de déséquilibre ponctuel sur le marché - Un projet de valorisation, au niveau de la distribution, des différents calibres de melon. 	<p>promotion générique (outils d'informations et de supports de vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de communication digitale - Des actions de communication « de crise » pour soutenir ventes en cas de déséquilibre ponctuel sur le marché - Un projet de valorisation, au niveau de la distribution, des différents calibres de melon. 	<p>promotion générique (outils d'informations et de supports de vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de communication digitale - Des actions de communication « de crise » pour soutenir ventes en cas de déséquilibre ponctuel sur le marché - Un projet de valorisation, au niveau de la distribution, des différents calibres de melon.
<i><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u></i>	9.400 euros	9.400 euros	9.400 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions de coordination (animation d'une commission technique) pour faire remonter les besoins des opérateurs en matière d'amélioration de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions de coordination (animation d'une commission technique) pour faire remonter les besoins des opérateurs en matière d'amélioration de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions de coordination (animation d'une commission technique) pour faire remonter les besoins des opérateurs en matière d'amélioration de la qualité.
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	<p>Le financement des actions est assuré par les cotisations prélevées par la SIPMM Melon auprès des opérateurs de melon français. Cette cotisation est prélevée au stade conditionneur et donne obligatoirement lieu à l'apposition d'une vignette sur tous les emballages de commercialisation contenant des melons de type charentais.</p> <p>La cotisation est calculée sur la base de la moyenne des tonnages commercialisés lors des trois dernières campagnes.</p> <p>Pour la durée de l'accord, c'est-à-dire de 2015 à 2017, le montant de la cotisation est fixé à 1 euro par tonne commercialisée. Il peut être modifié par avenant, dans la limite de 5 euros par tonne commercialisée.</p>	<p>Le financement des actions est assuré par les cotisations prélevées par la SIPMM Melon auprès des opérateurs de melon français. Cette cotisation est prélevée au stade conditionneur et donne obligatoirement lieu à l'apposition d'une vignette sur tous les emballages de commercialisation contenant des melons de type charentais.</p> <p>La cotisation est calculée sur la base de la moyenne des tonnages commercialisés lors des trois dernières campagnes.</p> <p>Pour la durée de l'accord, c'est-à-dire de 2015 à 2017, le montant de la cotisation est fixé à 1 euro par tonne commercialisée. Il peut être modifié par avenant, dans la limite de 5 euros par tonne commercialisée.</p>	<p>Le financement des actions est assuré par les cotisations prélevées par la SIPMM Melon auprès des opérateurs de melon français. Cette cotisation est prélevée au stade conditionneur et donne obligatoirement lieu à l'apposition d'une vignette sur tous les emballages de commercialisation contenant des melons de type charentais.</p> <p>La cotisation est calculée sur la base de la moyenne des tonnages commercialisés lors des trois dernières campagnes.</p> <p>Pour la durée de l'accord, c'est-à-dire de 2015 à 2017, le montant de la cotisation est fixé à 1 euro par tonne commercialisée. Il peut être modifié par avenant, dans la limite de 5 euros par tonne commercialisée.</p>